

Règlement du Jeu-Concours "Pâques chez HONTABAL"

1. Organisation

La SARL HONTABAL organise un tirage au sort gratuit et sans obligation d'achat du **4 au 14 avril 2026** à minuit.

2. Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant dans les LANDES (département 40). Pour valider sa participation sur les réseaux sociaux (Facebook/Instagram), le participant doit :

- **Suivre/Aimer** la page officielle Hontabal.
- **Aimer** la publication du concours.
- **Identifier (taguer)** deux (2) personnes réelles en commentaire.

3. Dotation (Le lot)

Un seul gagnant sera tiré au sort et remportera le lot unique suivant :

- **1 Chocolat de Pâques.**
- **1 Moustiquaire sur mesure** d'une valeur maximale correspondant à une taille de **120 cm x 135 cm**. (Fourniture et pose)

Note : Si les dimensions de la fenêtre du gagnant sont supérieures à 120x135 cm, la différence sera à la charge du gagnant ou le lot sera limité à ces dimensions maximales.

4. Désignation du gagnant

Le tirage au sort sera effectué le **15 avril 2026** de manière aléatoire parmi les commentaires valides. Le gagnant sera contacté par message privé sur le réseau social utilisé pour participer.

5. Remise des lots

- **Le chocolat** : À récupérer en magasin.
- **La moustiquaire** : Les modalités de prise de mesures et d'installation seront convenues directement avec le gagnant après l'annonce des résultats.

6. Protection des données

Les informations collectées ne seront utilisées que dans le cadre du tirage au sort et ne seront pas cédées à des tiers.

7. Responsabilité

Ce jeu n'est pas géré, parrainé ou associé à Facebook ou Instagram. En participant, vous déchargez ces plateformes de toute responsabilité.
